

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

BULLETIN DU JOUR

Roubaix-Tourcoing, 23 mars. Nouvelle baisse aujourd'hui de 2 1/2 cent. mais avec tendance meilleure.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE. Buenos-Ayres, 26 mars. Le cours de l'or est à 323 0/0 piastres papier mensuel.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Avner, 28 mars. (Par télégraphe) En disponible, il a été traité, à Balles Australes, 41 b. Plat., ... Cap et ... Espagne.

Le Havre, le 27 mars. (De notre correspondant particulier) Laines. — Sans changement à la cote de ce matin, marché calme.

Ce matin on avait pu traiter déjà un baisse de 0,50 et cet après-midi, la faiblesse s'est accentuée, par suite, la cote a été établie en baisse de 1 fr. et même de 1,50 pour mai. On a noté beaucoup d'affaires mais en bonne partie comme reports.

Bordeaux, 26 mars. Peaux de mouton. — A la vente de ce jour il a été présenté 550 balles peaux de mouton B-Ayres et E-Rios en suint, à l'état sain dont 253 b. vendues; 269 b. id. Montevideo en suint, à l'état sain, dont 167 b. vendues; 39 b. id. Australie id. dont 30 b. vendues; 40 b. id. Espagne, toutes retirées et 50 b. id. avariées d'eau de mer qui ont été vendues.

Ensemble 663 b. présentées, 354 b. retirées et 500 b. vendues. Acheteurs peu nombreux, enchères soutenues, plein maintien des prix, agneaux recherchés.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

Belgique. Verviers, 28 mars. (D'un correspondant particulier) La situation de la filature de laines cardées ne présente guère de changement.

Les expéditions sont celles que nous avons habituellement à cette époque de l'année, nos acheteurs malgré la forte hausse de la laine, paraissent peu disposés à remettre des ordres avec une légère majoration de prix; aussi devons-nous constater une énorme difficulté à la remise de nouvelles commissions, quand il faut augmenter les anciennes limites.

Les filatures de laines peignées sont par continuation, toujours très bien alimentées et ont des engagements à prix rémunérateurs, pour quelques mois à l'avance.

Le commerce des laines traverse aussi une bonne période; le conditionnement public annonce une augmentation moyenne de 150,000 kil. par semaine comparée à la période correspondante de 1895.

MOUVEMENT MARITIME LAINE, LINDER ET COTONNIER

Le steamer anglais Strathairn, porteur de 909 balles coton de Bombay, est attendu à Dunkerque vers le 9 avril prochain. Les marchandises et divers autres sont destinés à Roubaix et Tourcoing.

LE COMMERCE DES TEXTILES EN ITALIE

Nous empruntons les indications qui suivent à un rapport du Consul de France à Milan: Chaux et Jute. — L'exportation du chanvre brut a augmenté.

En ce qui touche les entrées de jute brut, elles sont supérieures en 1895 à celles de l'année précédente; toutefois, l'industrie nationale n'a subi aucun préjudice de cette plus-value; car l'excédent de l'exportation sur l'importation des tissus de jute a été, en 1895, de 8,347 qx, tandis qu'elle ne s'était élevée qu'à 7,400 en 1894.

Coton. — Malgré les droits dont les exigences du fisc ont dernièrement frappé les cotons bruts à leur entrée en Italie, l'industrie cotonnière est florissante. En effet, les filatures ont reçu, en 1895, 25,000 qx de ce produit un peu comparativement à 1894.

On pourrait objecter qu'on enregistre, en 1895, une importation de tissus dépassant de 4,862 qx celle de l'exercice antérieur; mais il ne s'agit là que de tissus bruts destinés à être imprimés dans les fabriques italiennes.

L'exportation des tissus d'origine italienne, du reste, dépassé de 10,438 qx l'introduction des tissus étrangers.

La fabrication des tissus en couleurs a augmenté, en 1895, de 25 0/0; celle des tissus imprimés, qui est la récente, de 150 0/0 chiffre vraiment considérable.

Mousselines, tulles, velours, velvets. — Il convient aussi de noter une plus-value, à l'entrée, de 170,000 fr. sur les mousselines, tulles, velours et velvets, dont la production italienne, très limitée pour les trois premiers articles, fait faiblement défaut pour les velvets.

Bonnerie. — L'importation de la bonnerie et objets confectionnés en hausse; mais ce fait n'a pas exercé une grande influence sur la consommation en Italie. Par contre, on regrette la diminution assez sensible qu'a subie l'importation de ces mêmes articles et qui est d'autant plus fâcheuse que l'industrie dont il s'agit s'était acquise une certaine réputation en dehors.

Même observation pour la bonnerie de laine. — Quant aux tissus de laine, les chiffres de l'année dernière ne sont pas favorables à l'industrie italienne; l'importation a augmenté de 3,000 qx et l'exportation, qui était déjà si peu importante (2,900 qx en 1894) est tombée à 2,500 qx en 1895. Toutefois, on remarque que les entrées des laines brutes sont en excédent sur les sorties et on en conclut que l'industrie de la laine est en progrès à l'intérieur.

Soie. — L'industrie de la soie se développe, ainsi que le prouvent les chiffres ci-après. A ce propos, il y a lieu d'ajouter au total de l'exportation (commerce spécial) le total des tissus mélangés, qui ont fait l'objet de décharges d'admission temporaire pour les fils de coton importés; ces tissus sont, en effet, le produit du travail national.

Bien que les données statistiques relatives aux importations temporaires ne soient publiées qu'à la fin de juin, il est facile d'admettre que l'exportation des tissus en question n'a pas été, en 1895, inférieure à celle de 1894.

Importation des tissus de soie

Table with 3 columns: Années, Kilo-grammes, and values for 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895.

Exportation des tissus de soie

Table with 3 columns: Années, Kilo-grammes, and values for 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895.

Commerce spécial

Table with 3 columns: Années, Kilo-grammes, and values for 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895.

Commerce spécial

Table with 3 columns: Années, Kilo-grammes, and values for 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895.

On peut dire que l'importation n'a pas varié, si on considère que la petite augmentation constatée en 1895 n'est que le complément des approvisionnements de 1894 qui avaient été très limités.

En revanche le développement de l'exportation prouve que de très importants progrès ont été réalisés.

L'augmentation à la sortie des objets confectionnés (10,000 kilog. en 1894 et 22,800 en 1895) est tellement considérable que la Soie n'arrive pas à la comprendre; il se peut qu'elle sera expliquée dans quelques mois par la commission des valeurs de Douane.

L'importation des fils et tissus de coton A CALCUTTA

Parmi les articles d'importation à Calcutta, c'est aux cotonnades que revient, comme d'habitude, la première place. Celles-ci touchent au total 157 3/4 op de la valeur totale du commerce d'importation. En second lieu, il convient d'indiquer les métaux qui représentent 7,9 op, les huiles minérales 3,94 op, les machines 3,61 op, les lainages 2,75 op, le sel 2,58 op, le sucre 2,20 op, les vins et spiritueux 1,57 op, le matériel de chemins de fer 1,6 op, les vêtements et quincaillerie chacun pour 1,5 op, les épices 1,29 op, les produits alimentaires 1,23 op, les produits pharmaceutiques 1,63 op, la laine, la verrerie, les parapluies, produits chimiques, soie, couleurs, chevaux, etc., etc.

Cotonnades, fils et fils de coton. — L'importation totale des cotonnades, y compris les fils de coton, a décliné cette année, de près de 5 op comparativement à l'année 1893-94. Ce déclin porte à la fois sur les fils et les tissus de coton.

Pour le n° 40 fil écriu, de beaucoup le plus importé ici, il y a diminution de 8 op. En ce qui concerne ce numéro, on a constaté une fraude dans le dévidage, et la marchandise en question, d'entrée à Calcutta a été refusée, n'a pu faire retour à l'expéditeur que moyennant le paiement d'une amende à l'administration de la douane.

Sur les numéros fins jusqu'à 70 exclusivement il y a augmentation, tandis que pour les n° 70 et au-dessus, il y a diminution. Les numéros 24 et 25 ont subi une réduction de grande partie, de l'île de Ceylan qui continue à en approvisionner le marché de Calcutta.

L'industrie et le commerce des cotonnades, dans le Lancashire, ont été peu favorables aux filateurs et aux fabricants de tissus de la métropole. L'abandon des récoltes de coton aux Etats-Unis a été la cause d'une dépréciation constante des prix de la matière première dont le contre-coup s'est fait sentir à l'expédition que moyennant le paiement d'une amende à l'administration de la douane.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l'établissement d'un droit d'accise sur les cotonnades de fabrication indienne. Jusqu'à présent, l'Inde et le Japon ne pouvaient produire que les numéros de fils les plus communs, ils étaient obligés d'importer de Manchester, pour l'industrie du tissage, les numéros fins. La situation est aujourd'hui bien changée et le temps n'est sans doute pas très éloigné où ils pourront produire tous les fils nécessaires à la consommation et se suffire entièrement à eux-mêmes. Dans un rapport commercial du Vice-Consul de France à Calcutta, nous voyons que l'industrie de la filature au Japon s'est développée d'une façon extraordinaire depuis 1890 et y a vu ses productions en pleine exploitation avec un total de 360,000 broches produisant 830,000 quintaux de fils et qu'on peut estimer à 700,000 le nombre des broches existant à la fin de 1894. D'après les Statistiques Tables de 1894 le nombre de broches existant dans l'Inde au commencement de 1894 était de 3,378,303, au lieu de 1,436,464 en 1878-79. L'outilage de ces filatures devient très perfectionné et le bas prix de la main-d'œuvre sera cause que dans un avenir peu éloigné, leurs produits suffiront à toute la consommation de l'Inde.

A Calcutta, le commerce des cotonnades a souffert de l'abandon des stocks, des fluctuations du change ainsi que de la baisse constante des prix en Angleterre. Il a été, en outre, paralysé pendant un certain temps par la crainte qu'on a eue de voir rétablir le droit d'entrée sur cette marchandise, droit qui a fini par être rétabli à la date du 27 décembre 1894. Une grande quantité de marchandises importées avec l'espoir de la voir acquiescer au droit de douane n'ont été reçues qu'après imposition de ce droit apportant ainsi un certain trouble dans les transactions entre acheteurs et vendeurs.

Les industriels d'Angleterre l'avaient bien compris quand ils ont obtenu tout d'abord l'entrée en franchise dans ce pays des produits de leurs manufactures, puis après retrait de cette mesure, vexatoire pour l'Inde, par l'imposition d'un droit d'entrée ad valorem de 5 op, lorsqu'ils ont réclamé et obtenu l